

PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION AMPHITHÉÂTRE D'EL JEM

Ranya KILANI ¹, Saifeddine BEN MHENNI ²

¹ PAE3C - Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme - Université de Carthage. Tunisie

² PAE3C - Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme - Université de Carthage. Tunisie

Résumé

Ce travail a été réalisé dans le cadre du séminaire doctoral « processus de patrimonialisation » présenté et encadré par Pr. Fakher Kharrat au sein de l'unité de recherche PAE3C ; Patrimoine Architectural et Environnemental : Connaissance, Compréhension et Conservation. Il expose une évaluation du processus de patrimonialisation de l'amphithéâtre romain d'El Jem. De ce fait, ce processus est évalué selon cette logique : la prise de conscience, la sélection, la protection, la conservation, l'exploitation et la valorisation. Ceci a permis de démontrer que l'amphithéâtre d'El Jem représente un exemple presque parfait de l'application et du respect des étapes du processus de patrimonialisation.

Mots-clés : Amphithéâtre, El Jem, Processus, Patrimonialisation, Valorisation

I. Aperçu Historique :

Depuis sa construction au III^{ème} siècle après J.C., l'amphithéâtre d'El Jem a connu plusieurs époques, civilisations et événements. En effet, cela a eu des effets d'envergure de taille différente sur l'édifice, son état et sa fonction. Entre un lieu de spectacle de gladiateurs, une forteresse militaire et une destination de visites culturelles, l'amphithéâtre a gardé, dans son ensemble, ses caractéristiques architecturales. Ceci est illustré à travers une échelle historique au niveau de la figure 1, un travail basé sur des recueils de références historiques.

II. Méthodologie :

Le processus de patrimonialisation est évalué selon cette logique : la prise de conscience, la sélection, la protection, l'exploitation et la valorisation. Ces étapes sont illustrées sur la figure 2, réalisée par les deux doctorantes Mlle. Ranya Farah Jâafar et Mlle. Rym Haouel dans le cadre du séminaire doctoral et basée sur la thèse de Mme. Zeineb Youssef Rejeb encadrée par Pr. Fakher Kharrat.

III. Evaluation du processus de patrimonialisation :

1. Prise de conscience :

Même si l'amphithéâtre d'El Jem s'impose par son échelle importante, la prise de conscience par les différents acteurs de la société locale, régionale et nationale est passée par des étapes. Ceci a commencé par les colons au début du XXème siècle, puis, par les institutions nationales Tunisiennes. Pour les citoyens, ceci a commencé par une obligation, mais, avec le temps, ils ont assimilé l'importance de l'édifice. Ainsi, les différentes associations et clubs l'ont reconnu comme icône du patrimoine local, régional et national.

2. Sélection :

Comme l'atteste le plan d'aménagement urbain de la ville, l'amphithéâtre a été sélectionné parmi le reste des ruines romaines trouvées. Etant donné son bon état de conservation, il représente la pièce maîtresse de l'ensemble sélectionné.

3. Protection :

La protection a été faite sur plusieurs étapes par les colons, puis, par l'état Tunisien. Ainsi, elle a connu plusieurs formes ; d'abord, le dégagement du remblai au niveau de l'arène, puis, l'installation d'une clôture en bois tout autour de l'édifice avant l'indépendance jusqu'au dégagement de toute la zone tampon à l'avènement de son inscription au patrimoine mondial en 1979. Ceci est indiqué au niveau de la figure 3 récupérée du site web officiel de l'Institut National du Patrimoine. Cette protection est renforcée par un ensemble de textes juridiques essentiellement par la loi 35 de 1994 relative à la protection du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels ainsi que le code du patrimoine, etc. De même, la gestion de ce bien est assurée par une unité de

projet mixte de conservation, de restauration et de mise en valeur avec l'Institut National du Patrimoine comme responsable scientifique et technique et l'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de la Promotion Culturelle comme responsable de l'exploitation commerciale du patrimoine culturel.

4. Conservation :

La conservation de l'amphithéâtre d'El Jem a eu lieu par la restauration du bien à partir de son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979. Ces travaux ont été dirigés par le restaurateur en chef Mr. Jean-Claude Golvin. Depuis, des chantiers d'intervention limitée ont eu lieu par l'Institut National du Patrimoine dans le but de le conserver. Même si plusieurs actions ont été entreprises dans le but de conserver l'amphithéâtre d'El Jem, le comité du patrimoine mondial a étudié l'état de conservation pour plus de quinze ans afin d'évaluer le degré de son respect par les citoyens et les autorités. De ce fait, plusieurs rapports ont été édités depuis 1991 jusqu'au 2008.

5. Exploitation :

L'exploitation de l'amphithéâtre a bien commencé avant sa restauration par des spectacles occasionnels (spectacles traditionnels à dos de chameaux, etc.). Ainsi, depuis sa restauration, l'amphithéâtre joue deux rôles ; éducatif et pédagogique : visites guidées ainsi que ludique et culturel : spectacles artistiques. La figure 4 illustre un spectacle musical à l'arène de l'amphithéâtre publié par le comité d'organisation du Festival International de Musique Symphonique d'El Jem.

6. Valorisation :

La valorisation de l'amphithéâtre est faite par les autorités, les institutions, les citoyens et la société civile. Ceci est réalisé par les manifestations socio-culturelles, touristiques et par les activités commerciales créées autour de cet édifice.

IV. Conclusion :

L'amphithéâtre d'El Jem représente un exemple presque parfait de l'application et du respect des étapes du processus de patrimonialisation. Même si les différentes actions entreprises pour la restauration de cet édifice ont contribué à sa mise en valeur, ceci ne doit pas s'arrêter. D'autres opportunités d'investissement émanent de ses potentiels. En un mot, le processus de patrimonialisation de l'amphithéâtre d'El Jem est « stagnant ».



Figure 1. Echelle historique traçant les événements majeurs subis par l’amphithéâtre d’El Jem. Source : Travail personnel basé sur un recueil de textes historiques.

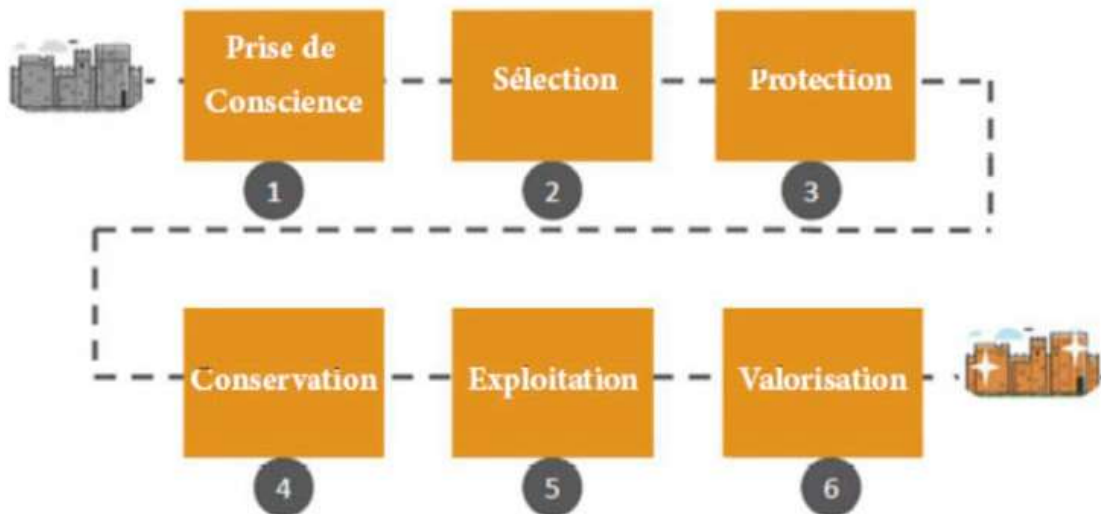


Figure 2. Méthodologie d’évaluation du processus de patrimonialisation. Source : Schéma réalisé par Mlle. Ranya Farah Jaâfar et Mlle. Rym Haouel dans le cadre du séminaire doctoral sur le processus de patrimonialisation basé sur la thèse de Mme. Zeineb Youssef Rejeb encadrée par Pr. Fakher Kharrat.

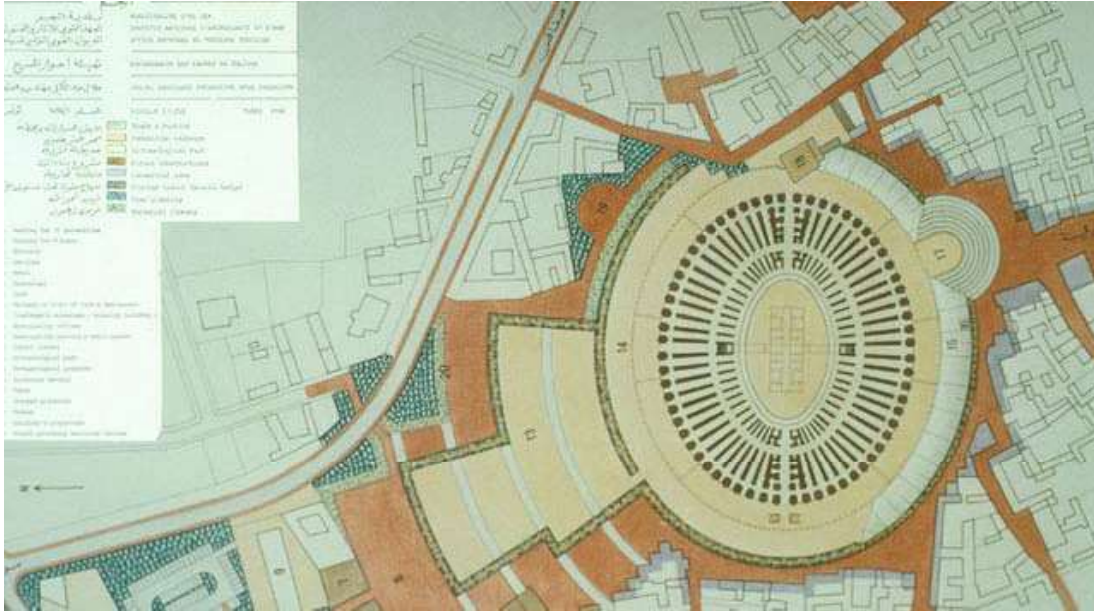


Figure 3. Plan d'ensemble de l'amphithéâtre d'El Jem et de sa zone tampon. Source : Site web officiel de l'Institut National du Patrimoine.



Figure 4. Photographie d'un spectacle musical à l'arène de l'amphithéâtre d'El Jem. Source : Site officiel du Festival International de la Musique Symphonique d'El Jem.

Références Bibliographiques :

- GOLVIN, Jean-Claude, *L'Antiquité retrouvée*, Errance, Paris, 2003.
- KORBI, Khaled, *Restauration et mise en valeur de l'amphithéâtre d'El Jem*. Récupéré sur le site officiel de l'Institut National du Patrimoine:http://www.inp.rnrt.tn/index.php?option=com_content&view=article&id=76:restauration-et-mise-en-valeur-de-lamphitheatre-del-jem&catid=3:activites&Itemid=7&lang=ar
- SLIM, Hedi, *Les amphithéâtres d'El-Jem*, CRAI, Paris, 1986, Récupéré sur Persée: http://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1986_num_130_3_14403, 12 Décembre 2018.
- UNESCO, *Amphithéâtre d'El Jem*, Récupéré sur Convention du Patrimoine Mondial: <https://whc.unesco.org/fr/list/38>, 20 Décembre 2018.